



# Association francophone des utilisateurs de logiciels libres

## L'AFUL en bref

Association loi 1901 créée en avril 1998, l'AFUL promeut l'utilisation des logiciels et systèmes libres tel GNU/Linux ainsi que l'usage des standards ouverts.

L'AFUL agit activement pour l'interopérabilité (membre de l'AFNOR, participation aux référentiels d'interopérabilité et d'accessibilité de la SGMAP, site [formats-ouverts.org](http://formats-ouverts.org), etc.). Elle intervient sur la problématique du droit d'auteur. Elle promeut l'utilisation de logiciels et de ressources d'intérêt pédagogique sous licence libre dans l'enseignement et l'Éducation populaire.

L'AFUL se rapproche des responsables économiques et politiques, des administrations, des collectivités territoriales et des médias, elle coopère avec les acteurs du monde du logiciel libre (associations, entreprises, pôles de compétitivité...).

L'AFUL regroupe des utilisateurs et des professionnels du logiciel libre, des entreprises commerciales et des associations d'une dizaine de pays et de régions francophones (France métropolitaine et d'outremer, Belgique, Suisse, Québec, Maroc, Tunisie, Algérie, République Démocratique du Congo...).

## Actions de l'AFUL

### Un interlocuteur de référence

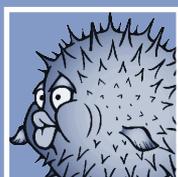
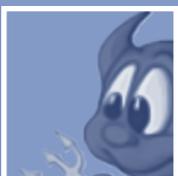
L'AFUL est un interlocuteur de référence des responsables politiques et des médias. Elle signe dès 1998 un accord-cadre avec le ministère de l'Éducation Nationale, initie la lutte contre les brevets logiciels en Europe et publie des communiqués de presse sur les sujets d'actualité (vente forcée, loi DADVSI, brevets logiciels...) en coordination avec les autres structures du monde du logiciel libre.

Ses membres sont régulièrement sollicités pour des interviews dans la presse, à la radio et à la télévision.

### Interventions publiques

L'AFUL est partie prenante des grands rendez-vous du logiciel libre comme les Rencontres Mondiales du Logiciel Libre, Solutions Linux, Open World Forum, Trophées du Libre... et participe à de nombreuses manifestations comme le Salon de l'Éducation, Interop, ou des rencontres régionales.

Elle intervient dans des établissements d'enseignement (École Polytechnique, IEP de Grenoble, Université Technologique de Troyes, Université de Valenciennes...) et dans d'autres structures professionnelles publiques et privées.



<http://aful.org/>

[contact@aful.org](mailto:contact@aful.org)

## Positions de l'AFUL

- L'AFUL agit pour promouvoir l'utilisation des standards ouverts, l'interopérabilité et l'accessibilité de tous les vecteurs et formats électroniques (audio, bureautique, images, radiodiffusion, vidéo, Web, etc.).
- Elle refuse la vente forcée des logiciels et des matériels informatiques et est à l'origine de la pétition en ligne *Non aux racketiciels*.  
» <http://racketiciel.info/>
- Elle s'oppose à l'extension de la brevetabilité aux méthodes, aux algorithmes et aux programmes d'ordinateurs et, soutient la FFII (*Foundation for a Free Information Infrastructure*).
- Elle défend le droit d'auteur, dans l'intérêt des auteurs et du public ainsi que dans le respect des libertés publiques.
- Elle soutient la licence libre CeCILL élaborée par le CEA, le CNRS et l'INRIA, qui transpose en droit français la licence GNU/GPL.



## Groupes de travail de l'AFUL

L'AFUL anime trois groupes de travail (GdT) ouverts à tous, sur les dossiers qui menacent, à moyen et long terme, les libertés essentielles des utilisateurs et créateurs de logiciels.

En résumé, ces groupes particulièrement actifs :

- **Racketiciel** œuvre à faire appliquer la loi interdisant la vente forcée de logiciels préinstallés (système d'exploitation, antivirus, etc.) et facturés d'office lors de l'achat d'un ordinateur (OEM) ;
- **Interop** est consacré aux questions cruciales d'interopérabilité et d'accessibilité des sites Web. Il regroupe des intervenants appartenant aux structures de référence dans ce domaine, tels le W3C et OpenWeb. Il a également motivé la création de formats-ouverts.org ;
- **Éduc** travaille à la mise au point de solutions logicielles et de ressources libres pour l'enseignement à tous les niveaux (du primaire au supérieur) ainsi que pour le secteur associatif et l'Éducation populaire.

## Francophonie

L'AFUL ne limite pas ses interventions au seul territoire français mais participe à des actions menées dans d'autres pays francophones :

- Colloque Africain sur la Recherche en Informatique (depuis 1998) ;
- Forum « Libre pour l'Éducation et la Formation » (Fès, Maroc) ;
- Rencontres Africaines des Logiciels Libres (Libreville, Gabon) ;
- Séminaire Francophone sur les Bibliothèques numériques (Ouagadougou, Burkina Faso)...

## Soutien à d'autres structures

L'AFUL aide, par un soutien technique (mise à disposition et administration de sites Web et de listes de discussion) ou financier (dons, avances de trésorerie), d'autres structures qui partagent certains de ses objectifs :

- les GUL (groupes locaux d'utilisateurs de Linux et de logiciels libres) ;
- la FFIL (Foundation for a Free Information Infrastructure) ;
- la Document Foundation ;
- les projets AbulÉdu, Galette... ;
- la Fondation Mozilla, etc.

## Adhérer à l'AFUL

### Pourquoi adhérer ?

Votre adhésion à l'AFUL vous met directement en contact avec des centaines d'autres membres, dont les compétences et l'expérience couvrent les aspects multiples des logiciels libres. L'association offre également un contexte privilégié pour donner corps à vos projets liés à la promotion des logiciels libres, tant par les conseils et informations que vous y trouverez, que par les moyens techniques éventuellement mis à votre disposition.

Par ailleurs, votre adhésion soutient financièrement l'association et contribue à la pérennité de ses actions qui, depuis sa création, ont été déterminantes pour la défense des logiciels libres.

### Comment adhérer ?

Pour adhérer à l'AFUL, il suffit de remplir le formulaire suivant :

» <http://aful.org/association/adhesion>

Le montant de la cotisation annuelle pour les personnes physiques est de 20 € ou 10 € pour un membre sans emploi rémunéré, et de 200 € pour un membre bienfaiteur.

Pour les personnes morales, le montant de la cotisation est adapté aux statuts et à la taille.

Les associations peuvent adhérer à l'AFUL gratuitement.

Pour les ressortissants africains, l'adhésion à l'AFUL d'une association locale liée aux logiciels libres offre un moyen de participation privilégié.

Les personnes ne pouvant ni faire partie d'une telle association ni acquitter leur cotisation par chèque ou par virement sont invitées à contacter directement le Conseil d'Administration qui trouvera avec eux une solution.



<http://aful.org/>

[contact@aful.org](mailto:contact@aful.org)